









Paris, le 08 juillet 2019.

N/Réf. 131.19 UFAS - Envoi LRAR réf 1 A 161 332 6347 2

& courriel cynthia.metral@travail.gouv.fr

V/Réf. Tél. 01 44 38 27 02

Monsieur Yves STRUILLOU DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL 39-45 quai André-Citroën 75902 PARIS Cedex 15

Objet: Demande d'audience intersyndicale.

Monsieur le Directeur Général.

Les organisations syndicales de salarié.es (CFDT, CGT, CFTC, FO et SUD) siégeant à la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 sont sollicitées par l'organisation syndicale patronale NEXEM pour faire évoluer les cadres paritaires de négociations et les environnements conventionnels dont ils sont gestionnaires (CCNT de 1966, de 1979 et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, ainsi que ceux de la Croix-Rouge Française et de la CCNT de 1965).

Pour les organisations syndicales de salarié.es, de nombreuses interrogations restent sans réponse lors des Commissions Paritaires, tant sur le maintien des garanties conventionnelles existantes que sur le cadre juridique des projets de NEXEM.

Cette situation nous amène à vous formuler une demande d'audience.

Notre attachement au paritarisme et notre exigence d'exercer notre mandat dans le cadre de négociations franches et loyales nous conduisent à vouloir connaître plus précisément les tenants et les aboutissants du contexte politique et juridique, que ce soit ceux des politiques publiques comme de la restructuration des branches, des règles de représentativité, ou encore ceux relatifs à la nouvelle structuration politique des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif au sein de leur nouvelle « Confédération ».

En effet, nous souhaitons aborder avec vous les évolutions que NEXEM cherche à imposer aux organisations syndicales de salarié.es, évolutions qui impacteront à terme la législation du travail pour plus de 700 000 personnes travaillant dans ce secteur.

Il s'agit précisément d'aborder :

- le cadre politique et juridique de rapprochement des branches où s'inscrivent la proposition employeurs et le rôle de la DGT ;
- Les attributions, droits afférents à cette nouvelle « Confédération Employeurs » (négociations, périmètre, délais...);
- L'identification de la représentativité des organisations salariales et patronales dans le cadre du nouveau périmètre et l'application de règles de représentativité.

Nous souhaiterions vous rencontrer en délégation intersyndicale dans des délais raisonnables, dès la rentrée de septembre.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant par avance de votre diligence,

Recevez, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

## Pour les fédérations nationales de l'Action Sociale,

Xavier GUILLOT,

Secrétaire Général de l'Union Fédérale de l'Action Sociale & Membre du Bureau Fédéral de la Santé et de l'Action Sociale.

## Contacts:

La Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS) FO - Pascal CORBEX

Mel: lafnas@fnasfo.fr - tél.: 06 61 12 65 20

CFDT - Benjamin VITEL

Mel: santesociaux@cfdt.fr - tél.: 06 17 52 44 27

CFTC - Ali LAAZAOUI

Mel: alaazaoui@cftc-santesociaux.fr - tél.: 06 12 02 00 70

CGT - Xavier GUILLOT

Mel: ufas@sante.cgt.fr - Tél.: 06 33 91 47 92

SUD - Isabelle CHEVALLIER-BOURELY

Mel: contact@sudsantesociaux.org & icb@sudsantesociaux.org - tél.: 06 03 11 94 31